

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

N°2 :

OBJET : Point financier / budgétaire



Présents :

Conseil général du Doubs

M. Claude JEANNEROT, Président
M. Jacques BREUIL, Vice-Président
M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux
M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

M. Daniel BLONDEY, responsable technique
M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Loïc NIEPCERON
M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs a donné pouvoir à M. Rémy NAPPEY
M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Claude JEANNEROT

Absents excusés :

M. Claude JOURDANT, Maire de Salins-les-Bains
M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
M. Jacques MAURICE, Maire d'Arc et Senans
Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
M. Bertrand SUCHET, Délégué Régional
M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Vu l'article 9, notamment le 5^{ème} alinéa, des statuts de l'EPCC Saline Royale

Compte de gestion et compte administratif 2011 et affectation du résultat 2011

Le compte administratif 2011 fait apparaître un solde d'exécution positif en section de fonctionnement de **39 834,61 euros**, et en investissement de **21 667,76 euros**.

Le présent extrait de délibération reprend les principaux éléments figurant dans la maquette « Compte administratif 2011 » jointe au rapport.

Le compte administratif 2011 est conforme au compte de gestion produit par le Comptable public.

1 – Le solde positif en section de fonctionnement de 39 834,61 euros

Plusieurs facteurs expliquent ce solde d'exécution positif en section de fonctionnement :

- Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 92,5 %, les 7,5 % non exécutés représentent un disponible de 294 346,37 euros.
- En recettes de fonctionnement, le taux d'exécution est de 103 %.

Les principaux points à souligner sont les suivants.

L'activité réceptive de la Saline :

Les recettes prévisionnelles de l'activité réceptive au budget primitif 2011 étaient de 629 700 euros, le réalisé a été de 656 976,21 euros, soit un écart positif de 27 276,21 euros :

L'activité billetterie :

Les recettes de l'activité billetterie prévisionnelles étaient de 722 340 euros, le résultat a été de 739 111,79 euros, soit un écart positif de 16 771,79 euros.

L'activité librairie - boutique :

Les recettes de la librairie – boutique pour l'année 2011 étaient d'un point de vue prévisionnel de 245 000 euros, le résultat final a été de 255 157,02 euros, soit un résultat excédentaire de 7 157,02 euros.

Report du résultat cumulé pour 369 822,30 euros :

Ce report est inscrit sur un chapitre « d'équilibre » R002.

Mécénat :

Un résultat de 19 000 euros avait été prévu, pour un résultat de 15 623 euros, soit 3 377 euros d'écart.

Subventions :

Sur la recette complémentaire DRAC de 50 000 euros inscrite au budget, 30 000 euros ont in fine été versés au titre des Jardins Musicaux.

2 – Le solde positif en section d'investissement de 21 667,76 euros

- En dépenses d'investissement, le taux de réalisation a été de 69 % soit un montant liquidé de 134 269,69 euros.
- En recettes d'investissement, le taux d'exécution est de 80 % soit un résultat de 155 937,45 euros.

3 – Résultats cumulés et compte de gestion

- Le résultat cumulé sur la section d'exploitation depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit donc à 409 656,91 euros. Il est donc proposé de l'affecter sur la ligne R002.
- Le résultat cumulé sur la section d'investissement depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit donc à 36 386,52 euros. Il est donc proposé de l'affecter sur la ligne R001.
- Le compte de gestion produit par le comptable public, annexé en pièce jointe, reflète avec exactitude les éléments contenus dans le compte administratif.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2011, tel que figurant dans la maquette jointe au rapport.

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2011, tel que figurant en annexe au rapport, produit par le Comptable public.

APPROUVE à l'unanimité le report du résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 409 655,91 euros à la ligne budgétaire n°002R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1 en juin 2012.

APPROUVE à l'unanimité le report du résultat excédentaire sur la section d'investissement de 36 386,52 euros à la ligne budgétaire n°001R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1 en juin 2012

Décision Modificative n° 1 du budget 2012 (DM1)

La présente Décision Modificative 1 (DM1) préserve l'équilibre budgétaire, inscrivant à la fois des recettes à la baisse et des recettes nouvelles, des dépenses à la baisse et des dépenses nouvelles.

1 – 409 656,91 euros doivent figurer sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2012

- Le résultat de fonctionnement cumulé 2010 : 372 540,88 euros
- Le résultat de fonctionnement 2011 : 39 834,61 euros

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2011 est de 409 656,91 euros en prenant en compte les résultats de 2009 à 2011.

Il faut retrancher à ce résultat de clôture la somme de 239 822,30 euros correspondant à une reprise anticipée au budget primitif du résultat de fonctionnement prévisionnel de l'exercice 2011, soit une affectation complémentaire pour la DM1 de 169 834,61 euros.

2 – Révision des recettes

Révision à la baisse :

- Ministère de la Culture, subvention complémentaire de 150 000 euros au budget primitif à annuler
- Région de Franche-Comté, subvention complémentaire de 25 000 euros au budget primitif à annuler
- Conseil Régional du Jura, subvention de 25 000 euros au budget primitif à ramener à 3 500 euros, soit une baisse de 21 500 euros
- Mécénat, budget primitif de 130 000 euros à ramener à 53 000 euros, soit une baisse de 77 000 euros
- Recettes Colloques, budget primitif de 485 400 euros ramené à 415 500 euros, au regard de résultats intermédiaires et des re-prévisions pour l'année en cours, soit une baisse de 69 900 euros

Révision à la hausse :

- Produits divers, Travaux Réalisés par nous-mêmes, inscription de 5 500 euros supplémentaires au titre de la « LPO Jardins »
- Variation de stocks liée à la clôture de 2011, budget primitif de 110 000 euros à porter à 141 000 euros, soit un ajustement de + 31 000 euros (effet neutralisé par le même montant en hausse de dépenses)

3 – Révision des dépenses

Révision à la baisse :

- Budget Culture et Action Territoriale révisé de 762 000 euros à 644 000 euros, soit une baisse de 118 000 euros
- Budget Communication révisé de 232 000 euros à 190 100 euros, soit une baisse de 41 900 euros
- Budget Réceptif révisé de 272 300 euros à 247 000 euros, prenant en compte la baisse de l'activité Colloques, soit une baisse de 25 300 euros

Révision à la hausse :

- Budget Ressources Humaines révisé de 2 306 000 euros à 2 318 500 euros, soit une hausse de 12 500 euros (recrutement de 2 CDD)
- Charges de Structure, hausse de 4 800 euros au titre des dépenses d'énergie assurées par les Moyens Techniques
- Variation de stocks liée à la clôture de 2011, budget primitif de 110 000 euros à porter à 141 000 euros, soit un ajustement de + 31 000 euros (effet neutralisé par le même montant en hausse de recettes)

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du budget 2012, tel que figurant en pièce jointe au rapport sous forme de maquette (DM1).

Abandon de créance et durée d'amortissement des subventions d'investissement

Abandon d'une créance de 2010

Après plusieurs tentatives de recouvrement effectuées par la paierie départementale du Doubs et demeurées infructueuses, il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur la créance de 2010 « University of North California », au titre de l'activité Réceptive, titre 555/10 de 56,60 euros.

Durée d'amortissement des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement transférables au compte de résultat sont amorties sur la même durée que les biens subventionnés, ceci pour tous les exercices budgétaires.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

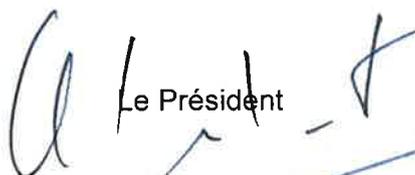
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité l'abandon de créance présenté.

ADOpte à l'unanimité le principe proposé sur la durée d'amortissement des subventions d'investissement.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 23.07.12
Et de la publication le : 23.07.12


Le Président
Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 23 JUIL. 2012